

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 768

présenté par  
M. Goldberg

à l'amendement n° 188 de Mme Mazetier

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« ou »

le signe :

« , ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase par les mots :

« ou six mois après la date de l'acte ou du jugement d'adjudication. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.